P.V. CHAMPIONNAT TERRITORIAL U13

REUNION DU 22 FEVRIER 2022

Procès-Verbal N° 1

PRESENTS :

ALAZARD Thibaud (ALBI US) – BOUSQUET Laurent (ALBI MARSSAC) – MAILHE Aurélie et GONZALEZ Olivier (CASTRES FC) – DELMAS Eric et GALINIER Gilles (AS PAYRIN RIGAUTOU) – ISSALY Romain et ROFIDAL Lambert (OUEST AVEYRON) – PLENECASSAGNE Franck (RODEZ AVEYRON FOOTBALL) – COSTECALDE Frédéric (ONET LE CHATEAU

BOSCUS Gilles (CT-PPF DISTRICT AVEYRON FOOTBALL), AMER SAID Madjide (CT-PPF DISTRICT TARN FOOTBALL), BOU Victorien (Responsable Catégorie U13 AVEYRON), GUITARD Marc (Président CDGC Jeunes AVEYRON), FILHOL Isabelle (DA DISTRICT AVEYRON FOOTBALL).

CLUB ABSENT :

MENDE AFL

La réunion se déroule en visioconférence.

Elle est ouverte à 20H00 par Gilles BOSCUS, CT-PPF AVEYRON.

Elle a pour but de rappeler l'objectif de la Compétition U13 TERRITOIRE et présenter l'organisation générale de ce Championnat.

1 - RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES DE LA COMPETITION TERRITOIRE

- ⇨ Compétition Foot à 11.
- ⇨ 1 Poule unique de 8 Equipes -> 4 Equipes issues de D1 Aveyron/Lozère et 4 Equipes de D1 Tarn.
- ⇨ 7 Matchs Aller – Durée des matchs : 2 x 30 minutes avec une mi-temps de 10/12 min. les matchs sont programmés le samedi après-midi à 15H00.
- ⇨ Pas de Phase d'Accession Régionale
- ⇨ Compétition Générationnelle (U.13). Participation limitée à 5 U.12 lors de cette Phase Territoriale. Participation des U14F autorisée.
- ⇨ Chaque CDA désignera un Arbitre Central sur les rencontres de leur Territoire. Arbitrage à la Touche par les jeunes.
- ⇨ Utilisation de ballons T4.
- ⇨ Le sujet de la dimension du terrain ainsi que des buts est abordée. Plusieurs propositions sont faites, notamment la réduction de la largeur du terrain ou encore l'utilisation de bâches pour les buts. Il est finalement décidé à la majorité que les matchs se joueraient sur une surface de jeu traditionnelle et que la hauteur des buts ne serait pas modifiée.

- ⇨ Afin de limiter les déplacements des Clubs les plus excentrés, il est proposé et convenu que des terrains centralisés seraient affectés sur certaines rencontres.

2 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- ⇨ Utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI). Les responsables d'équipes doivent penser à demander un accès FMI.

- ⇨ Les Clubs doivent impérativement signifier les affectations de terrains dès la parution du Calendrier ;

- ⇨ Toute demande de modification de date et/ou horaire de matchs devra impérativement être faite via Footclub avec l'accord de l'équipe adverse dans un délai de 10 jours avant la date du match.

Pour conclure, il est convenu qu'une réunion étape aura lieu après les 3 premiers matchs qui permettra d'effectuer les éventuels ajustements nécessaires.
Une réunion finale sera également programmée à la fin de la Compétition afin de dresser un bilan de cette 1ère édition expérimentale du Championnat Territorial.

Fin de la réunion à 21H30.

Le Président de la CDGC Jeunes,

Marc GUITARD.